

ARRÊTÉ DU MAIRE
n° PM062RT2022

Objet : Manifestation « Fête À la Compassion »
Réglementation de la circulation et du stationnement
Parking bld des allées fleuries.
Samedi 15 octobre 2022.

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande des organisateurs de la Ville de BRIGNAIS, afin de faciliter le déroulement de l'évènement co-organisé avec de nombreuses associations brignairottes et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes lors de la « Fête À la Compassion » :

Article 1

- Les places de stationnement seront réservées sur les emplacements délimités par un périmètre de sécurité sur le parking du boulevard des allées fleuries à l'angle de la rue des 4 saisons parallèle au City stade
le 15 octobre 2022 dès 7h00 et ce jusque 19h00.

Article 2

La signalisation sera mise en place par le service technique de la Ville, en collaboration avec la Police municipale, et sera applicable dès sa mise en place.
Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière par la Police municipale.

Article 3

Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brignais, à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame le Lieutenant des Sapeurs pompiers de Brignais et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Fait à BRIGNAIS, le 30 septembre 2022

Le Maire,
Serge BÉRARD

